

**Sujet :** Fwd: [INTERNET] question zone épandage plessis nort erdre

**De :** PREF49 pref-enqpub-metabioenergies-combree <pref-enqpub-metabioenergies-combree@maine-et-loire.gouv.fr>

**Date :** 01/12/2020 09:05

**Pour :** BIGOT Marie-Cecile PREF49 <marie-cecile.bigot@maine-et-loire.gouv.fr>

---

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.  
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message transféré -----

**Sujet :** [INTERNET] question zone épandage plessis nort erdre

**Date :** Tue, 1 Dec 2020 09:01:49 +0100

**De :**

**Pour :** [pref-enqpub-metabioenergies-combree@maine-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-enqpub-metabioenergies-combree@maine-et-loire.gouv.fr)

Bonjour,

Je viens de lire sur le journal " Nantes Ma Ville" qu'un projet de plan d'épandage de boues issue de méthanisation voyait le jour sur Nort sur Erdre. Il y est indiqué vos coordonnées pour toute question à ce sujet. Je me permet donc, j'espere ne pas etre malvenue.

La zone du plessis pas brunet est toute proche de la station d'eau potable, toute proche de l'Erdre, zone natura 2000, toute proche de marais à la végétation et à la faune protégée.

Excusez ma naiveté, mais de quoi sont constituées les boues de station de méthanisation ? que contiennent ces digestats ?

Quelles etudes d'impact environnemental direct ont été effectuées et quels ont été les resultats, si elles ont été effectuées ? impact à court terme, ainsi qu'à plus long terme .

Il est indiqué sur le journal que 178.9 Ha sont concernés. sont ce des champs en culture? en prairie naturelle ? en prairie temporaire ? si ce sont des cultures, sont-ce des cultures en lien avec l'alimentation humaine directe ( salades, haricots...etc) ou bien en lien avec l'alimentation animale ( mais cereales). quelle quantité en N P K cela constitue t-il à l'Ha ? et de métaux lourds et

metabolites de pesticides?

les épandages ont'ils vocation à être adaptés aux cultures ( un champ de patates n'a pas les mêmes besoins qu'un champ de haricots)

à quelle période l'année vont être effectués ces épandages ? quelle va être leur régularité ?

combien de camions sur les routes cela implique t'il et d'où viennent-ils ? quelle distance donc, vont-ils devoir parcourir, qui va prendre en charge le coût d'entretien des routes, quelle est l'impact carbone de la circulation supplémentaire de ces véhicules ?

Pour quelles raisons cette zone-ci a t'elle été privilégiée plutôt qu'une autre ?

Les agriculteurs dont les terres sont concernées, sont-ils rémunérés pour recevoir ces digestats ? si oui, combien ?

Il est aussi indiqué sur le journal que l'avis du conseil municipal n'est que consultatif. Comment sera prise la décision finale ?

je vous remercie de votre éclairage à mes multiples questions,  
recevez mes salutations,